

TRAITEMENT DES QUESTIONS SPECIFIQUES PAR PAYS

Etat membre : ESPAGNE

THÈMES	ÉLÉMENTS DE RÉPONSES
Les disparités entre les salaires perçus par ces travailleurs détachés et la rémunération des travailleurs exerçant une activité similaire dans le pays d'accueil	Les administrations rencontrées disposent de peu d'informations qualitatives et quantitatives sur le travail détaché en Espagne
Les disparités entre le temps de travail effectif et le temps de travail prévu dans le contrat	
Les congés payés des travailleurs détachés	
Leurs conditions de vie, y compris les conditions de santé et de sécurité au travail	
Les dispositions contractuelles qui leur sont applicables et la durée de leur détachement	Travailleurs d'Etats membres : Bulgares, Polonais, Roumains, le plus souvent rémunérés moins que les salaires des conventions collectives. Ces salariés arrivent le plus souvent par l'intermédiaire d'entreprises localisées dans le pays d'origine, et cette évolution marque une forte dégradation, en particulier pour la Bulgarie et la Roumanie, depuis leur adhésion. La crise économique n'a pas perturbé fortement les flux d'entrée, puisque ces entreprises de travail « intérimaire » envoient régulièrement des travailleurs. Travailleurs hors UE : non concernés par la directive sur le travail détaché. Leurs conditions de travail restent difficiles, quoique la réalité précise reste encore délicate à réaliser
Leur représentation syndicale dans le pays d'accueil	
Les modalités des inspections et la fréquence de ces contrôles, ainsi que les échanges d'informations entre les administrations des Etats membres sur cette question	

Commentaires généraux :

Contexte du recensement : organisations syndicales et administrations.

Ces commentaires restent toutefois généraux car les éléments chiffrés comprennent des travailleurs détachés mais aussi d'autres formes de contrat. Les discussions ont aussi jeté le trouble sur la prolifération des textes en vigueur (détachés, migrants) ou à venir (saisonniers des pays tiers). Ceci reste un véritable problème à identifier, d'autant qu'il existe, en Espagne, comme dans d'autres Etats membres, des situations où des entreprises d'Etats membres recrutent des salariés des pays tiers pour les envoyer dans d'autres Etats membres.

